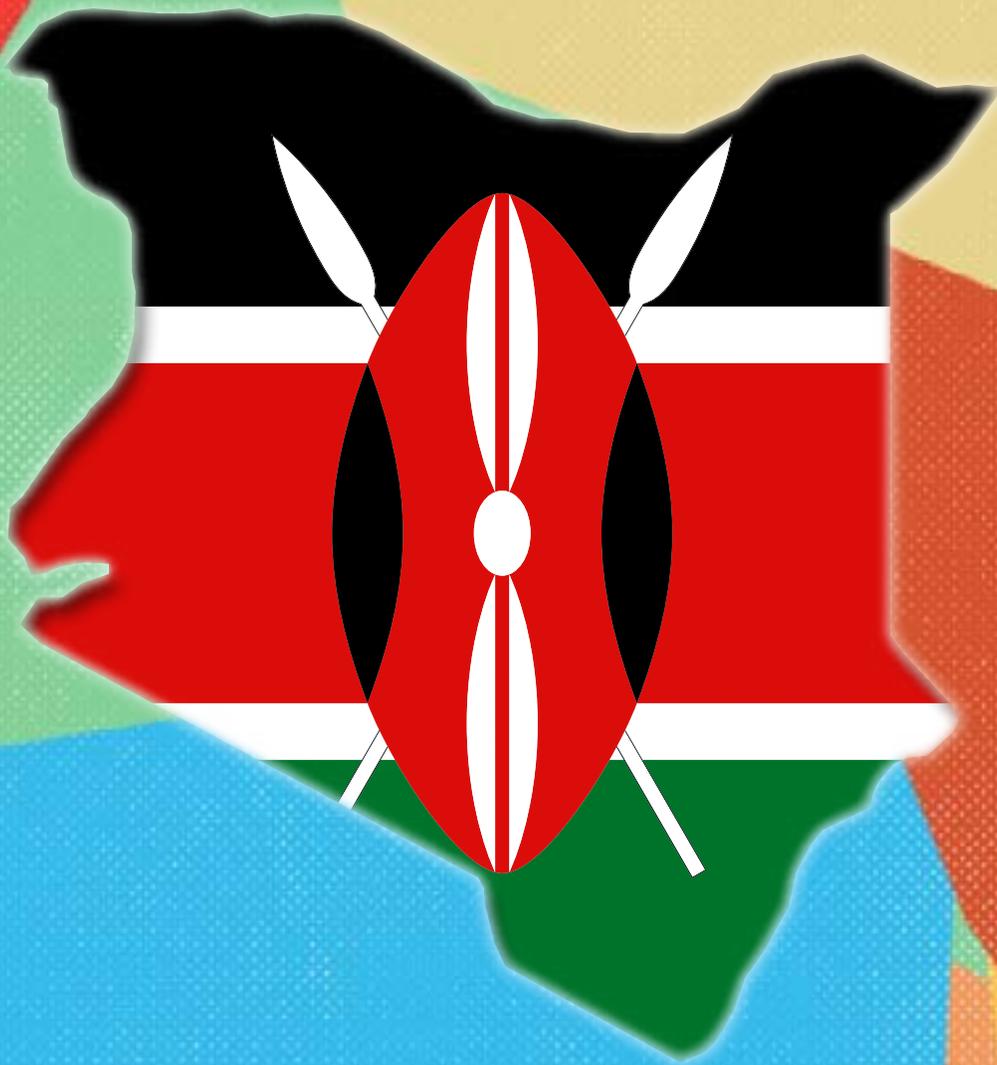


LONDA 2023

RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE



KENYA

Publié en avril 2024

Rapport produit par Paradigm Initiative

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous quelque forme que ce soit, à condition que les éditeurs soient dûment mentionnés et que l'œuvre soit présentée sans aucune distorsion.

Droits d'auteur © 2024 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org

2

LONDA
2023
RAPPORT SUR
LES DROITS
NUMÉRIQUES
ET L'INCLUSION
EN AFRIQUE



Creative Commons Attribution 4.0 Internationale (CC BY 4.0)
ISBN: 978-978-789-359-3

CRÉDITS

Rapport de Pays:
Miriam Wanjiru

Équipe éditoriale:
'Gbenga Sesan
Nnenna Paul-Ugochukwu
Thobekile Matimbe

Traducteur:
Paper Bag Africa

Rédacteur de copie:
Dr. Mouhamed Diop

Conception et mise en page:
Kenneth Oyeniya



Kenya

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport de Londa fournit une vue d'ensemble du paysage numérique du pays, des développements clés en matière de protection des données et de cybersécurité, des technologies émergentes, de l'état de l'inclusion numérique et du Fonds de service universel (USF). L'auteur a principalement utilisé une méthodologie mixte avec des études documentaires des lois, politiques et réglementations existantes liées au paysage numérique et a mené des entretiens avec des informateurs clés (KII) spécifiquement pour la section sur le Fonds de service universel (USF) afin de recueillir les points de vue des parties prenantes concernées. Le rapport commence par souligner le taux de pénétration de l'internet au Kenya, qui est l'un des plus élevés d'Afrique. Il donne également un aperçu des lois et réglementations adoptées par le gouvernement du Kenya pour protéger les données personnelles et renforcer la cybersécurité. Le rapport fait également état de difficultés persistantes dans le paysage numérique du Kenya. Il s'agit notamment du manque de sensibilisation des citoyens à leurs droits en matière de confidentialité des données et des cybermenaces persistantes, comme en témoignent les nombreuses cyberattaques et violations de données. L'auteur souligne également les efforts du Kenya pour adopter les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle (IA) et la blockchain,

avec des applications notables dans l'éducation, les soins de santé, l'agriculture et les services financiers. Cependant, le cadre réglementaire de ces technologies est encore en évolution, ce qui présente à la fois des opportunités et des défis.

En outre, le rapport souligne qu'en dépit des efforts déployés pour promouvoir l'inclusion numérique, d'importantes disparités entre les hommes et les femmes persistent, particulièrement en ce qui concerne l'accès à l'internet et la culture numérique. Le Fonds de service universel devrait continuer à jouer un rôle crucial dans la réduction de la fracture numérique en finançant des initiatives visant à améliorer l'accès aux TIC et la connectivité, en particulier dans les communautés mal desservies. Le rapport se termine par des recommandations réalisables, telles que l'élaboration de cadres de gouvernance complets pour l'IA et de réglementations de soutien, la promotion de réglementations protégeant les femmes du harcèlement en ligne et de la cyberintimidation, la sensibilisation aux questions de confidentialité des données et le soutien aux programmes d'alphabétisation numérique pour les personnes handicapées afin d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation de l'internet.

Introduction

Le Kenya est un pays d'Afrique de l'Est qui compte 54,56 millions d'habitants. La population est essentiellement jeune, 39,6 % de la population totale étant âgée de 18 à 35 ans.¹ Célébrant 20 ans d'enseignement primaire gratuit en 2023, le Kenya a un taux d'alphabétisation de 82,9 %. Les jeunes (15-24 ans) ont un taux d'alphabétisation de 88,7 %.² L'anglais et le kiSwahili sont les deux langues officielles du Kenya, où la plupart des gens parlent le kiSwahili. Selon l'étude économique de 2023 du Bureau national des statistiques du Kenya (KNBS), publiée le 3 mai 2023, le PIB du Kenya s'élève à 86,5 milliards d'USD, tandis que le PIB actuel par habitant est de 1722,62 USD.³ Le Kenya est un centre technologique régional de premier plan, avec une courbe de croissance régulière dans des secteurs cruciaux tels que les TIC, les transports et l'agriculture, entre autres. Les investissements dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), par exemple, ont enregistré un taux de croissance de 14 % au cours de l'année 2023.⁴ En outre, en 2023, le nombre d'utilisateurs d'Internet au Kenya dépassera les 19 millions, avec un taux de pénétration d'Internet estimé à 35,30%.⁵ Entre janvier et mars 2023, la consommation de données a augmenté de 20,4%, ce qui s'explique par l'utilisation accrue de l'internet par les Kényans.⁶ En outre, la demande locale d'internet a augmenté au Kenya de 19,6 % pour atteindre 9,6 millions de gigaoctets par seconde (Gbps), contre 8,1 millions de gigaoctets par seconde (Gbps) en 2022.⁷ Dans sa récente enquête sur l'administration en ligne, les Nations unies classent le Kenya parmi les 15 premiers pays d'Afrique qui ont adopté le numérique grâce à l'augmentation des investissements dans l'infrastructure numérique et à la fourniture de services gouvernementaux en ligne.⁸

En termes de démocratie, le Kenya est régi par une constitution promulguée en 2010, avec des élections régulières et une politique relativement stable. Bien que la Constitution de 2010 ait réduit les pouvoirs de l'exécutif et amélioré le rôle de contrôle du Parlement, la corruption continue de miner l'indépendance du corps législatif. Dans la pratique, le Parlement reste soumis au président. Le système judiciaire kenyan est généralement considéré comme indépendant, et les tribunaux l'ont démontré par une série de décisions très médiatisées au cours des dernières années, certaines allant à l'encontre des souhaits du gouvernement au pouvoir.⁹ Le Kenya reste une démocratie libérale dont les médias sont parmi les plus indépendants et les plus dynamiques du continent. Par conséquent, contrairement à plusieurs autres nations du continent, le Kenya se distingue par l'absence de coupures d'Internet pendant les élections ou d'autres événements politiques importants.

¹ Datareportal 'Digital Kenya: 2023' (2023) <https://www.datareportal.com/report/digital-2023-kenya> (consulté le 5 décembre 2023).

² Banque mondiale 'Literacy Rates, Adult (% of People ages 15 and above)' (2023) <https://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.LITR.MA.ZX?end=2022&locations=KE&start=2022&view=bar> (consulté le 05 décembre 2023).

³ KNBS "Étude économique 2023" (2023) <https://www.knbs.or.ke/publications/> (consulté le 04 décembre 2023).

⁴ Communications Authority "Kenyan Mobile Sector Records Growth in Revenue and Investments" (2023) <https://www.ca.go.ke/kenyan-mobile-sector-records-growth-revenue-and-investments> (consulté le 19 décembre 2023).

⁵ Statista "Internet - Kenya" (2023) <https://fr.statista.com/outlook/co/digital-connectivity-indicators/internet/kenya> (consulté le 19 décembre 2023).

⁶ KBC "Kenya's Internet Capacity up 20pc on Heavy Data Use" (2023) <https://www.kbc.co.ke/kenyas-internet-capacity-up-20pc-on-heavy-data-use/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁷ Nation "Kenians Dump 800,000 Feature Phones in a Year" (2023) <https://nation.africa/kenya/business/technology/kenyans-dump-800-000-feature-phones-in-a-year-4368968> (consulté le 19 décembre 2023).

⁸ Nations unies, "UN E-Government Survey 2022" (2022) <https://desapublications.un.org/sites/default/files/publications/2022-09/Web%20version%20E-Government%202022.pdf> (consulté le 18 décembre 2023).

⁹ Freedom House "Kenya : Freedom on the Net in 2023" (2023) <https://freedomhouse.org/country/kenya/freedom-net/2023> (consulté le 06 décembre 2023).

► Analyse du pays

Protection des données et cybersécurité

Paysage juridique et politique

Il existe au Kenya plusieurs lois et règles qui protègent les informations personnelles. Il s'agit notamment de la loi sur la protection des données (2019), du règlement général sur la protection des données (2021) et du règlement sur la protection des données (procédure de traitement des plaintes et application) (2021). D'autres lois et règlements comprennent la loi de 2021 sur la protection des consommateurs et l'article 31(c) et (d) de la Constitution du Kenya (2010), qui se rapportent au droit à la vie privée. La loi sur la protection des données (2019) est la principale loi sur la protection des données et est entrée en vigueur le 25 novembre 2021. Ses objectifs sont de réglementer le traitement des données, de protéger la vie privée des individus, d'établir des mécanismes juridiques et institutionnels pour protéger les données personnelles, et de fournir aux personnes concernées des recours pour protéger leurs données personnelles contre un traitement qui n'est pas conforme à la loi.¹⁰ Le Règlement général sur la protection des données (2021) sert à clarifier certains des aspects les plus procéduraux des aspirations contenues dans la loi sur la protection des données.¹¹ Le règlement sur la protection des données (procédure de traitement des plaintes et application) (2021) prévoit les modes par lesquels les personnes concernées peuvent soumettre leurs plaintes au bureau du commissaire à la protection des données (ODPC).¹² Ces lois et politiques sont appliquées par le Bureau de la Commission de protection des données, l'Autorité des communications du Kenya (CA) et les tribunaux.

La plupart des lois et politiques sur la protection des données énumérées ci-dessus concernent également la cybersécurité. En outre, le Computer Misuse and Cybercrime Act (2018) définit les cybercrimes, établit des sanctions pour leur commission et décrit les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes en matière de cybersécurité,¹³ la Nationale ICT Policy Guidelines (2020) fournissent un cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de TIC au Kenya,¹⁴ la Stratégie nationale de cybersécurité 2022-2027 décrit plus en détail la vision et les objectifs du gouvernement en matière de cybersécurité au Kenya et insiste sur la nécessité d'une approche multi-agences de la cybersécurité.¹⁵

Violation des données et lacunes en matière de droits de l'homme

Les tribunaux traitent fréquemment de nombreuses affaires de violation de données émanant des secteurs public et privé. Les tribunaux kényans se sont révélés être d'importants garants de l'application des lois et continuent d'apporter une bouffée d'air frais sur une question qui est

6

¹⁰ Loi sur la protection des données, 2019 (loi n° 24 de 2019).

¹¹ Oraro Advocates 'Data Protection the Coming into force of various Data Protection Regulations and What You Need to Know' (2023) <https://www.oraro.co.ke/data-protection-the-coming-into-force-of-various-data-protection-regulations-and-what-you-need-to-know/> (consulté le 06 décembre 2023).

¹² Oraro Advocates 'Data Protection the Coming into force of various Data Protection Regulations and What You Need to Know' (2023) <https://www.oraro.co.ke/data-protection-the-coming-into-force-of-various-data-protection-regulations-and-what-you-need-to-know/> (consulté le 06 décembre 2023).

¹³ Loi sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité, 2018 (loi n° 4 de 2018).

¹⁴ La politique nationale en matière de TIC de 2019.

¹⁵ Stratégie nationale de cybersécurité, 2022 - 2027.

depuis longtemps pressante. Malgré les nouvelles positives des tribunaux, il y a encore eu des cas majeurs qui ont provoqué un tollé public en 2023. Par exemple, les opérations d'un projet de crypto-monnaie de l'Open AI World coin ont été suspendues en raison de problèmes de sécurité des données. En août, l'AC s'est inquiétée de la sécurité et du stockage des données collectées, de la récompense monétaire en échange des données des consommateurs, de la protection des consommateurs en ce qui concerne les crypto-monnaies et les TIC, de l'inadéquation du cadre réglementant les données entre des mains privées et des lacunes dans les garanties et les normes en matière de cybersécurité.¹⁶ En outre, le comité législatif kenyan a exigé que la "présence physique des entreprises au Kenya soit suspendue jusqu'à ce qu'il y ait un cadre juridique pour la réglementation des actifs virtuels et des fournisseurs de services virtuels".¹⁷ Malgré l'interdiction physique, les Kényans peuvent toujours accéder à World Coin via Internet. Les médias indiquent que l'entreprise américaine pourrait reprendre ses activités en 2024 après s'être conformée aux réglementations gouvernementales.¹⁸

Cela montre que les Kenyans ne sont généralement pas conscients de leurs droits en matière de confidentialité des données et qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts d'éducation et de sensibilisation du public pour permettre aux citoyens de prendre le contrôle de leurs données personnelles. Une étude récente de la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya a révélé que de nombreux citoyens kenyans ne savaient pas dans quelle mesure leurs informations personnelles étaient collectées et traitées par diverses organisations et s'inquiétaient de la possibilité que leurs informations soient utilisées à des fins non prévues ou que des parties non autorisées y aient accès.

En outre, en juillet 2023, la plateforme eCitizen (un fournisseur de services gouvernementaux en ligne) a été piratée, ce qui a affecté 5 000 services gouvernementaux.¹⁹ Selon un rapport publié par l'AC en octobre 2023, le Kenya a enregistré 860 millions de cyberattaques en 2023, ce qui place le Kenya parmi les trois pays les plus visés en Afrique, derrière le Nigeria et l'Afrique du Sud. Au cours des trois mois écoulés entre juillet et septembre 2023, l'équipe nationale de réponse aux incidents informatiques du Kenya - Centre de coordination (National KE-CIRT/CC) a détecté 7 514 964 tentatives de menaces de logiciels malveillants ciblant des fournisseurs de services d'infrastructures critiques.

Identités numériques

En 2023, le gouvernement kenyan a annoncé une nouvelle carte d'identité numérique qui remplacerait les cartes d'identité de deuxième génération. Connu sous le nom de carte Maisha, le système d'identification de troisième génération a été conçu pour améliorer l'efficacité de l'enregistrement des naissances et des décès. Ce système d'identification utilise un identifiant personnel unique qui est attribué à l'enfant à la naissance, utilisé comme numéro d'école puis comme identifiant national lorsqu'il atteint l'âge de 18 ans. Ce numéro servira également de numéro de permis de conduire pour la Caisse nationale de Sécurité sociale (NSSF), la Caisse

7

¹⁶ Autorité des communications du Kenya (2023) « L'autorité de certification et le commissaire aux données mettent en garde contre Worldcoin » <https://www.ca.go.ke/ca-and-data-commissioner-warn-kenyans-over-worldcoin> (consulté le 18 décembre 2023).

¹⁷ Reuters "Le comité législatif du Kenya demande instamment la fermeture du projet de cryptographie Worldcoins dans le pays" (2023) <https://www.reuters.com/technology/kenya-panel-urges-shutdown-worldcoins-crypto-project-within-coun-try-2023-10-02/> (consulté le 06 décembre 2023).

¹⁸ Citizen Digital "Worldcoin en pourparlers avec le gouvernement pour reprendre ses opérations au Kenya" (2023) <https://www.citizen.digital/tech/worldcoin-in-talks-with-govt-to-resume-kenya-operations-n333180> (consulté le 14 décembre 2023).

¹⁹ Business Daily Africa "Démystifier la protection des données et la vie privée au Kenya" (2023) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/opinion-analysis/columnists/demystifying-data-protection-and-privacy-in-kenya--4422084> (consulté le 06 décembre 2023).

nationale d'assurance maladie (NHIF) et, en cas de décès, le numéro du certificat de décès.²⁰ Les critiques ont fait valoir que le manque de transparence, les mesures d'authentification inadéquates et l'absence de garanties procédurales et juridiques adéquates dans la mise en œuvre de la carte Maisha pourraient nuire à l'accès des citoyens à des documents nationaux essentiels. Ils se sont également inquiétés de l'absence de participation publique étendue impliquant le public, la société civile et d'autres parties prenantes, comme le prévoit la loi.²¹

Le 5 décembre 2023, la Haute Cour siégeant à Nairobi a empêché le gouvernement de déployer les nouvelles cartes d'identité numériques, également connues sous le nom de Maisha Number, après que l'Institut Katiba a contesté le processus, arguant qu'il n'y avait pas de base juridique pour le déploiement. Le groupe de pression a fait valoir que, outre l'absence de base juridique pour le déploiement, il n'y a pas eu d'évaluation adéquate de l'impact sur la protection des données ni de participation publique étendue de la part du public et d'autres parties prenantes.²²

Ce n'est pas la première fois que les tribunaux kenyans se prononcent contre le déploiement des cartes d'identité numériques. En 2020, le numéro Huduma, censé servir de carte d'identité, avait suscité un tollé similaire. Le système national intégré de gestion de l'identité (NIIMS) a procédé à son enregistrement. En novembre 2020, la Haute Cour a statué que le déploiement de Huduma Namba, d'une valeur de plus de 100 millions de dollars, violait la loi sur la protection des données. Dans leur action en justice, l'Institut Katiba et l'expert juridique Yash Pal Ghai ont fait valoir qu'il était illégal pour le gouvernement d'introduire les cartes Huduma avant de procéder à une évaluation de l'impact sur la protection des données.²³

Développement des TIC et des technologies émergentes

Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) est la simulation des processus de l'intelligence humaine par des systèmes informatiques afin d'accomplir des tâches par l'apprentissage, la traduction du langage, l'autocorrection, la perception visuelle et le raisonnement.²⁴ L'IA est devenue un élément essentiel du monde numérique et moderne, façonnant globalement divers aspects de la vie humaine. Au Kenya, la recherche d'informations sur l'IA a été très active en 2023, ce qui témoigne de l'intérêt des gens pour cette technologie de transformation. Par rapport à 2022, le Kenya a connu une augmentation remarquable de 270 % des recherches sur l'IA et une augmentation globale de 400 % depuis 2017.²⁵ Le pays est classé cinquième en Afrique et quatre-vingt-dixième au niveau mondial en matière de préparation à l'IA, avec des investissements estimés à treize milliards au cours des dix dernières années.²⁶

L'IA est utilisée dans divers processus essentiels aux prouesses et à l'existence de l'homme. Il s'agit notamment de l'agriculture, de l'éducation, de la fabrication, des télécommunications, des services

²⁰ The Star "Ce qu'implique l'identifiant personnel unique" (2023) <https://www.the-star.co.ke/news/realtime/2023-09-28-explainer-what-the-unique-personal-identifier-entails/> (consulté le 05 décembre 2023).

²¹ Un groupe de pression national menace de poursuites judiciaires contre Maisha Namba (2023) <https://nation.africa/kenya/news/lobby-group-threatens-legal-action-over-maisha-namba-4369134> (consulté le 05 décembre 2023).

²² Nation "High Court Puts Brakes on Kindiki's Plan to Introduce Maisha Namba" (2023) <https://nation.africa/kenya/news/high-court-puts-the-brakes-on-kindiki-s-plan-to-introduce-maisha-namba-4454474> (consulté le 05 décembre 2023).

²³ Business Daily Africa "High Court Declares Huduma Namba Illegal" (2022) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/news/high-court-declares-huduma-namba-illegal--3582926> (consulté le 05 décembre 2023).

²⁴ A. Joiner "Intelligence artificielle. Emerging Library Technologies" (2018) <https://sci-hub.se/https://doi.org/10.1016/B978-0-08-102253-5.00002-2> (consulté le 13 décembre 2023).

²⁵ Citizen Digital "Search interest for Artificial Intelligence hits all-time high in Kenya" (2023) <https://www.citizen.digital/tech/search-interest-for-artificial-intelligence-hits-all-time-high-in-kenya-n327585> (consulté le 13 décembre 2023).

²⁶ Business Daily "Kenya ranked fifth in Africa on AI readiness" (2023) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/kenya-ranked-fifth-in-africa-on-ai-readiness--4113928> (consulté le 13 décembre 2023).

financiers et des soins de santé. Par exemple, les projets Eneza Education et M-Shule, fondés au Kenya, offrent aux étudiants des possibilités d'apprentissage personnalisées dans le secteur de l'éducation.²⁷ Dans le domaine de la santé, il existe deux outils alimentés par l'IA et appartenant à des Kényans: Ilara Health, un outil alimenté par l'IA qui analyse les images médicales pour permettre l'identification et le traitement précoces des maladies, et Totohealth, une application de santé mobile qui utilise l'IA pour informer les parents sur la santé de leurs enfants.²⁸ L'autorité fiscale du Kenya utilise également l'IA pour l'automatisation des déclarations fiscales et du remplissage, l'analyse prédictive et les prévisions, l'audit et le contrôle de la conformité fiscale.²⁹

Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de l'information, des communications et de l'économie numérique, s'engage dans l'intelligence artificielle par le biais de ses opérations et de ses directives politiques. Parmi les autres acteurs privés importants, citons l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), HUAWEI et le Microsoft Africa Research Institute (MARI) à Nairobi, au Kenya, qui, entre autres rôles, proposent des formations sur la technologie de l'IA ainsi que sur la compréhension, la construction et le déploiement de technologies innovantes de cloud l'informatique et d'IA.^{30;31}

Bien que le Kenya ne dispose pas actuellement d'une loi ou d'une politique autonome régissant l'IA, certaines lois et politiques applicables affectent l'utilisation de l'IA. En particulier, la loi sur la protection des données (2019) régit la collecte, l'utilisation et le stockage des données personnelles.³² La loi de 2018 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et les cybercrimes fournit un cadre pour traiter les infractions liées aux plateformes numériques.

Troisièmement, la loi sur le droit d'auteur, Cap 130 du Kenya, se concentre sur le droit d'auteur et les droits connexes, la violation et l'application, les exceptions, la gestion collective du droit d'auteur et les questions administratives. Le Kenya Politique nationale d'intelligence artificielle et d'analyse de données de 2019 promeut le développement et l'utilisation de l'IA et de l'analyse des données pour s'assurer qu'elles sont utilisées de manière éthique et responsable.³³

Le Projet de loi sur la Société kényane de robotique et d'intelligence artificielle, 2023, vise à réglementer l'industrie de la robotique et de l'IA par la recherche et le développement, la formation et l'éducation, et à promouvoir l'utilisation de la robotique et de l'intelligence artificielle pour le développement social et économique.³⁴ Certains acteurs du secteur technologique kenyan s'opposent toutefois à la proposition de loi, arguant qu'elle étoufferait l'innovation et découragent les investisseurs.³⁵

²⁷ Fintech Association of Kenya "A Comprehensive Application and Use Cases of AI" (2023) <https://www.linkedin.com/pulse/comprehensive-application-use-cases-ai-fintech-association-of-kenya> (consulté le 13 décembre 2023).

²⁸ Fintech Association of Kenya "A Comprehensive Application and Use Cases of AI" (2023)

²⁹ Kenya Revenue Authority "Digital transformation : The emerging use of Artificial intelligence" (2023) <https://www.kra.go.ke/news-center/blog/1997-digital-transformation-the-emerging-use-of-artificial-intelligence> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁰ UNESCO "Formation UNESCO et Huawei 2023 sur la technologie de l'intelligence artificielle pour les professeurs d'université dans la région de l'Afrique de l'Est Cérémonie de clôture" (2023) <https://www.unesco.org/en/articles/unesco-and-huawei-2023-training-artificial-intelligence-technology-university-lecturers-eastern> (consulté le 13 décembre 2023).

³¹ Microsoft "Microsoft Africa Research Institute (MARI)" (2023) <https://www.microsoft.com/en-us/research/group/microsoft-africa-research-institute-mari/> (consulté le 13 décembre 2023).

³² Tech Policy "Kenya Must Update its Regulatory Frameworks to Keep Pace with AI" (2023) <https://www.techpolicy.press/kenya-must-update-its-regulatory-frameworks-to-keep-pace-with-ai/> (consulté le 13 décembre 2023).

³³ ISP.Page "Kenya's AI Policies and Regulations : Balancing Innovation and Ethics" (2023) <https://isp.page/news/kenyas-ai-policies-and-regulations-balancing-innovation-and-ethics/#gsc.tab=0> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁴ African Women in Technology "Proposed Legislation for the Establishment of the Kenya Robotics and Artificial Intelligence Society Bill, 2023 (2023) <https://www.africanwomenintech.com/proposed-legislation-for-the-establishment-of-the-kenya-robotics-and-artificial-intelligence-society-bill-2023/> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁵ SEMAFOR "Kenya's Tech Industry is fighting AI Regulation Plans" (2023) https://www.semafor.com/article/12/05/2023/kenya-ai-regulation?utm_source=nowshare&utm_medium=africa&utm_campaign=semaforstory#c (consulté le 13 décembre 2023).

L'IA a des implications positives pour l'humanité; cependant, elle peut être utilisée à mauvais escient et les lacunes existantes en matière de réglementation peuvent être exploitées, ce qui peut poser des problèmes en matière de droits de l'homme dans divers domaines. Par exemple, Samasource Impact Sourcing, Inc. (anciennement Sama), une société américaine dont le siège est à San Francisco et qui possède des bureaux dans plusieurs pays africains, a licencié 200 modérateurs de contenu kenyans après l'achèvement de leur contrat avec OpenAI. Les travailleurs se sont plaints d'abus psychologiques en raison de la nature de leur travail, qui consistait à lire et à réviser des contenus graphiques. Les travailleurs gagnent entre 1,32 et 2 dollars de l'heure, soit moins d'un tiers du salaire minimum californien de 7,25 dollars.³⁶ Les travailleurs licenciés ont déposé une pétition auprès du gouvernement kenyan pour qu'il enquête sur les conditions de travail abusives des sous-traitants, qui examinent le contenu qui alimente les programmes d'intelligence artificielle.³⁷

En outre, il est essentiel de noter les lacunes dans la reconnaissance des droits d'auteur de l'IA. Il est essentiel de noter les lacunes dans la reconnaissance des droits d'auteur de l'IA, en particulier pour les créateurs et les auteurs qui se posent des questions morales, juridiques et éthiques sur la protection de la propriété intellectuelle.³⁸ L'IA a également un impact négatif sur les droits de l'homme au Kenya en raison de la partialité des algorithmes qui peut perpétuer les inégalités et les discriminations existantes.³⁹ En outre, l'adoption de l'IA pourrait entraîner des pertes d'emplois en raison de l'automatisation et servir d'outil de surveillance, portant atteinte aux droits individuels à la vie privée.

Technologies de la chaîne de blocs

La blockchain est une architecture de registre distribué avec une base de données d'enregistrements de transactions, souvent liés cryptographiquement et maintient par un réseau mondial d'ordinateurs.⁴⁰ Le Kenya a un taux d'adoption élevé des crypto-monnaies et se classe au cinquième rang mondial pour les échanges de pair à pair, avec plus de six millions de propriétaires de crypto-monnaies.⁴¹ Le Kenya détient pour plus de 1,5 milliard de dollars de bitcoins (2,3 % du PIB), ce qui témoigne de leur acceptation.⁴² L'utilisation croissante des monnaies numériques au Kenya est attribuée à l'augmentation de l'accès à Internet et aux faibles frais d'échange de crypto-monnaies.

Ces dernières années, le Kenya a été un pays africain pionnier dans l'adoption des crypto-monnaies, le bitcoin dominant la conversation. Certains Kényans ont utilisé le bitcoin comme méthode de création de richesse dans ce monde numérique en constante évolution.⁴³ Une autre

³⁶ Quarts "OpenAI underpaid 200 Kenyans to perfect ChatGPT-then sacked them" (2023) <https://qz.com/open-ai-underpaid-200-kenyans-to-perfect-chatgpt-1850005025> (consulté le 13 2023).

³⁷ The Guardian "It's Destroyed Me Completely": Kenyan Moderators Decry Toll of Training of AI Models' (2023) <https://www.theguardian.com/technology/2023/aug/02/ai-chatbot-training-human-toll-content-moderator-meta-openai> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁸ La plateforme "Machine-Led Copyright in Kenya and the Place of Artificial Intelligence in Intellectual Property" (2023) <https://theplatform.co.ke/machine-led-copyright-in-kenya-and-the-place-of-artificial-intelligence-in-intellectual-property/> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁹ E. Kalya "The Art of AI in Kenya : Nurturing Innovation, Policy, and Ethical Progress" (2023) <https://www.linkedin.com/pulse/art-ai-kenya-nurturing-innovation-policy-ethical-edward-kip-kalya> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁰ B. Shrimali, & B. Patel 'Blockchain State-of-the-Art : Architecture, Use Cases, Consensus, Challenges, and Opportunities' (2021) <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S131915782100207X> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴¹ MMW plaide en faveur d'une "position contradictoire du Kenya sur les crypto-monnaies : A Regulatory Puzzle" (2023) <https://mmw.legal/kenyas-conflicted-stance-on-cryptocurrency-a-regulatory-puzzle/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴² East African "How New Technologies are driving Financial Inclusion in Kenya" (2023) <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/sponsored/how-new-technologies-are-driving-financial-inclusion-in-kenya-4360016> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴³ Star "Bitcoin Trading in Kenya : A Road to Financial Freedom" (2023) <https://www.the-star.co.ke/business/2023-09-01-bitcoin-trading-in-kenya-a-road-to-financial-freedom/> (consulté le 13 décembre 2023).

crypto-monnaie, Kotani Pay, est une pile technologique qui permet aux protocoles de blockchain, aux DApps et aux entreprises fintech de blockchain au Kenya de s'intégrer de manière transparente dans les canaux de paiement locaux.⁴⁴

Dans le secteur agricole, Etherisc fournit à environ 7 000 agriculteurs kényans des plateformes d'assurance paramétrique basées sur la blockchain qui protègent les moyens de subsistance des agriculteurs.⁴⁵

Actuellement, il n'existe pas de lois ou de réglementations spécifiques régissant l'utilisation de la technologie blockchain au Kenya. Néanmoins, la Banque centrale du Kenya (CBK) réglemente les crypto-monnaies par le biais de la réglementation kényane sur les transferts de fonds. Les entreprises de crypto-monnaies doivent acquérir une licence auprès des autorités kényanes pour offrir des services de transmission au Kenya. La loi sur les systèmes de paiement nationaux (2011) prévoit également que la CBK réglemente les crypto-monnaies en supervisant les fournisseurs de services de paiement et en veillant à ce que les plateformes soient sûres pour les investisseurs.⁴⁶ Notamment, la commission parlementaire présidée par Kimani Kuria, membre du Parlement de Molo, a approuvé la proposition d'amendement de la loi sur les marchés des capitaux (Capital Markets Act, Cap 485) afin d'inclure les monnaies numériques dans la définition des valeurs mobilières. L'amendement vise à réglementer le commerce des crypto-monnaies et à se prémunir contre les produits du crime et le financement du terrorisme.⁴⁷ Le Kenya Revenue Authority (KRA), l'autre acteur gouvernemental, a introduit une taxe sur les services numériques pour les transactions en crypto-monnaies. Les traders sont désormais soumis à l'impôt sur le revenu au taux de 1,5 %. La KRA a également fait part de son intention de créer une agence fiscale unique pour la collecte de l'impôt sur les crypto-monnaies.

Malgré ses caractéristiques instrumentales, telles que l'immutabilité et la cryptographie, la blockchain a sa part d'infractions. Par exemple, les autorités kényanes ont tiré la sonnette d'alarme face à l'utilisation croissante des monnaies numériques, mettant en garde contre les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés aux échanges de crypto-monnaies.⁴⁸ En outre, le gouvernement kényan a adopté la taxe sur les actifs numériques (un amendement à la loi financière kényane 2023), obligeant les utilisateurs de crypto-monnaies à payer une taxe de 3 % chaque fois qu'ils échangent ou transfèrent un actif numérique.⁴⁹

Par conséquent, les bourses centralisées telles que Binance pourraient être les plus touchées, ce qui entraînerait un déplacement des bourses centralisées vers des bourses décentralisées hors de portée de la surveillance du gouvernement kényan. Il est essentiel de souligner que le gouvernement kényan a fait preuve de laxisme dans l'application des lois existantes. Il a autorisé les opérations de marketing de World Coin, y compris l'utilisation de locaux publics tels que le Kenyatta International Conference Centre (KICC) comme points de scanner rétinien, sans s'assurer d'une autorisation légale. Cela a contribué à la controverse sur le World coin en ne garantissant pas que toute interférence avec des informations personnelles soit conforme à la

⁴⁴ Kotani Pay <https://kotanipay.com/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁵ « Etherisc protège 700 autres agriculteurs kényans dans le cadre de la Lemonade Crypto Climate Coalition » (2023) <https://blog.etherisc.com/etherisc-protects-another-7-000-kenyan-farmers-as-part-of-the-lemonade-crypto-climate-coalition-e169eca3d-6bc> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁶ Loi Freeman « Le Kenya et la crypto-monnaie » (2022) <https://freemanlaw.com/cryptocurrency/kenya/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁷ Cryptonews « Le projet de loi sur les marchés des capitaux du Kenya définissant les actifs cryptographiques au fur et à mesure que les valeurs mobilières progressent au Parlement » (2023) <https://cryptonews.com/news/kenyas-capital-markets-bill-defining-crypto-assets-as-securities-progresses-in-parliament.htm> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁸ « Alerte sur l'utilisation de la cryptographie dans le blanchiment d'argent » en Afrique de l'Est (2023) <https://www.theeast-african.co.ke/tea/science-health/alert-over-crypto-use-in-money-laundering-4362574> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁹ Mariblock « Taxe sur les actifs numériques au Kenya : le glas de l'adoption de la cryptographie » (2023) <https://www.mariblock.com/is-the-kenyan-government-moving-to-tax-crypto-into-oblivion/> (consulté le 13 décembre 2023).

législation kenyane.⁵⁰ La technologie blockchain a un impact sur le Kenya de diverses manières. Le financement de la blockchain et l'engagement en faveur des technologies Web3 et des monnaies numériques sont sur le point de recalibrer le paysage technologique et financier, ouvrant la voie à une inclusion financière et à une révolution numérique sans précédent au Kenya.⁵¹ Par exemple, la Venom Foundation, qui soutient l'accélération des projets Web3 mondiaux, s'est associée au gouvernement kenyan en 2023 pour créer un centre de blockchain en Afrique. Ce hub profitera au Kenya en augmentant l'innovation dans des secteurs cruciaux tels que les services financiers, la logistique, l'agriculture, les petites et moyennes entreprises et le commerce international en travaillant ensemble.⁵²

En outre, l'essor des paiements numériques au Kenya a eu un impact sur l'adoption des crypto-monnaies en jetant les bases d'une population familiarisée avec le numérique et bénéficiant d'une confiance établie, comme en témoignent les systèmes de paiement numérique tels que M-Pesa.⁵³ Pour faire face au coût relativement élevé des soins de santé, de nombreuses applications mobiles kényanes ont été développées pour permettre aux utilisateurs de payer les services médicaux en vendant leurs données par le biais de la technologie blockchain. Les opérations liées à la technologie Blockchain au Kenya ont connu des cas de violations potentielles des droits de l'homme et des préoccupations connexes. Par exemple, la controverse WorldCoin a placé le Kenya dans l'œil d'une tempête numérique de trafic de données.⁵⁴

Cette situation est apparue après que plus de 350 000 Kényans ont vendu leur iris à l'entreprise, exposant ainsi les dangers de la technologie numérique émergente. Malgré les violations et les préoccupations en matière de droits de l'homme, plusieurs professionnels et experts en technologie estiment que la blockchain peut favoriser le développement sociétal et économique. Par exemple, la corruption généralisée dans la gestion des fonds publics peut être maîtrisée grâce à la technologie blockchain et à son protocole Trust, qui peut transformer les transactions en un grand livre dynamique, offrant un enregistrement en temps réel et un historique complet des actifs et des relations.⁵⁵ En outre, les réseaux basés sur la blockchain peuvent permettre aux petits agriculteurs d'accéder aux marchés mondiaux, d'améliorer l'agriculture de précision et de privilégier la transparence, la responsabilité et la traçabilité, en veillant à ce que les produits agricoles du Kenya conservent une qualité et une fiabilité élevées.⁵⁶

Inclusion numérique

Genre et TIC

S'il est absolument nécessaire d'adopter une législation plus complète pour combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes, il existe deux politiques importantes sur les droits et l'inclusion numériques: la loi de 2018 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité,

⁵⁰ African Legal Studies « Leçons de la réponse du gouvernement kenyan au projet de cryptographie biométrique Worldcoin » (2023) <https://africanlegalstudies.blog/2023/09/22/lessons-from-kenyan-governments-response-to-worldcoin-biometric-crypto-project/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁵¹ Citizen Digital « Le Kenya ouvre la voie dans le rapport sur l'adoption de la blockchain et l'innovation numérique » (2023) <https://www.citizen.digital/tech/kenya-leads-the-way-in-blockchain-adoption-and-digital-innovation-report-n322300> (consulté le 13 décembre 2023).

⁵² S. Bhardwaj « La Venom Foundation et le Kenya s'unissent pour créer un écosystème blockchain et Web3 florissant » (2023) <https://www.forbesindia.com/article/cryptocurrency/venom-foundation-and-kenya-unite-to-build-a-thriving-blockchain-and-web3-ecosystem/84887/1> (consulté le 13 décembre 2023).

⁵³ Star « Riding the digital wave Adoption de la crypto-monnaie sur les marchés émergents du Kenya » <https://www.the-star.co.ke/news/2023-08-01-riding-the-digital-wave-cryptocurrency-adoption-in-kenyas-emerging-markets/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁵⁴ Amnesty International « Protégez les Kényans du trafic de données numériques » (2023) <https://www.amnestykenya.org/protect-kenyans-from-digital-data-trafficking/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁵⁵ Nation « utilise la blockchain pour lutter contre la corruption » (2023) <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/blogs/use-blockchain-to-fight-graft-4449098> (consulté le 14 décembre 2023).

qui vise à lutter contre la violence sexiste facilitée par la technologie, notamment le partage d'images intimes, la cyberintimidation et le harcèlement en ligne, et la stratégie nationale d'inclusion numérique 2022-2032, qui vise à réduire le coût de l'accès aux TIC, à accroître la culture et les compétences numériques, et à promouvoir l'utilisation des TIC pour le développement socioéconomique.

Selon le Mobile Gender Gap Report 2023 publié par l'Association mondiale des opérateurs de réseaux mobiles (GSMA), seuls 39 % des femmes et 59 % des hommes kényans ont accès à l'internet. Le rapport montre que 88 % des femmes kényanes possèdent un téléphone portable, contre 94 % des hommes.⁵⁷ Le manque d'accès des femmes aux ressources numériques touche de manière disproportionnée les femmes et les jeunes filles peu alphabétisées ou à faible revenu, ainsi que celles qui vivent dans les zones rurales.

Une étude récente intitulée "L'économie numérique du Kenya : le point de vue du peuple" a révélé que seulement 35 % des femmes utilisent des services numériques avancés, contre 54 % des hommes. Elle attribue cet écart considérable à la discrimination, aux normes sociales néfastes, à la fracture éducative, à la géographie et au manque de motivation. Ces facteurs créent des obstacles importants qui empêchent les femmes de s'engager pleinement dans l'économie numérique du Kenya.⁵⁸ Il est important de noter que la sous-représentation continue des femmes dans l'espace numérique a des ramifications négatives pour les objectifs de développement numérique du Kenya. Cela est dû au manque d'accès aux ressources numériques, qui limite les possibilités d'autonomisation économique et d'inclusion sociale des femmes.

Un rapport 2023 du Réseau d'action TIC du Kenya (KICTAnet) souligne que les cas les plus fréquents de violence sexiste en ligne (OGBV) comprennent la réception de messages abusifs, les fausses publications sur les médias sociaux, le harcèlement sexuel, le partage d'informations personnelles, la manipulation numérique d'images et l'usurpation d'identité. Le rapport met en évidence une tendance inquiétante à l'augmentation de la violence sexiste en ligne dans les zones rurales du Kenya. Un autre résultat intéressant de l'étude est que les amis féminins, les amis masculins et les agresseurs inconnus figurent parmi les trois principales sources d'attaques en ligne. Il a été constaté que ces attaques se produisaient principalement sur Facebook, Whatsapp et Instagram, qui appartiennent tous à une seule et même entreprise, Meta.⁵⁹ En outre, un autre rapport de la Banque africaine de développement indique que les femmes sont 27 fois plus susceptibles d'être harcelées en ligne que les hommes. Le rapport suggère que jusqu'à 70 % des femmes ont subi des cyberviolences. Il indique également qu'au moins une femme kényane sur cinq a été victime de cyberintimidation.⁶⁰

Ces deux rapports mettent en lumière le harcèlement en ligne omniprésent auquel les femmes kényanes sont confrontées, ce qui les décourage de participer à la vie numérique et compromet leur capacité à bénéficier des services numériques sur un pied d'égalité.

⁵⁶ Business Daily « Adoptez la blockchain dans l'agriculture kenyane » (2023) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/opinion-analysis/columnists/adopt-blockchain-in-kenya-agriculture--4308532> (consulté le 14 décembre 2023).

⁵⁷ Le rapport sur l'écart entre les sexes dans le domaine mobile (2023) https://www.gsma.com/r/gender-gap/?utm_source=website&utm_medium=blog&utm_campaign=gender-gap-2023 (consulté le 21 janvier 2024).

⁵⁸ Les défis liés au genre de la gouvernance électronique au Kenya (2023) <https://genderit.org/feminist-talk/gendered-challenges-e-governance-kenya> (consulté le 21 janvier 2024).

⁵⁹ Démasquer les trolls - Recherche sur Online V3 (2023) <https://www.kictanet.or.ke/mdocs-posts/unmasking-the-trolls-research-on-online-gender-based-violence-in-kenya/> (consulté le 20 janvier 2024)

⁶⁰ Les femmes sont 27 fois plus susceptibles d'être victimes de cyberintimidation que les hommes, selon un rapport (2023) <https://www.the-star.co.ke/news/realtime/2023-02-28-women-27-times-more-likely-to-be-cyberbullied-than-men-report/> (consulté le 21 janvier 2024).

Inclusion numérique pour les personnes handicapées

Le Kenya prend des mesures considérables pour s'assurer que certaines lois et politiques favorisent l'inclusion numérique des personnes handicapées (PwDs). En particulier, la politique nationale en matière de TIC de 2019 exige du gouvernement qu'il veille à ce que les personnes handicapées aient un accès complet aux services de TIC.⁶¹ Dans le même temps, les lignes directrices de la politique nationale des TIC de 2020 visent à fournir un environnement TIC inclusif qui renforce l'égalité et l'accessibilité pour les personnes handicapées.⁶² Pour améliorer l'inclusion numérique des personnes handicapées, le gouvernement kenyan a publié une nouvelle norme en mai 2022, garantissant que les produits et services numériques des secteurs public et privé sont accessibles aux personnes handicapées.⁶³ Plus important encore, le projet de loi sur les personnes handicapées de 2023 vise à garantir que chaque personne handicapée a le droit d'accéder à l'information et à la communication et de transmettre des informations et des idées par voie électronique.⁶⁴

L'inclusion numérique transcende l'accessibilité, car il s'agit d'un droit humain fondamental. Malheureusement, selon la fondation Friedrich Naumann Stiftung, le coût élevé des données au Kenya empêche les Kényans à faible revenu (la majorité) de bénéficier de l'économie numérique.⁶⁵ Les personnes handicapées ne sont pas non plus suffisamment associées au développement des plateformes numériques, alors que leur contribution serait précieuse pour mettre au point des produits utilisables par les personnes handicapées.⁶⁶ Les personnes handicapées continuent d'éprouver des difficultés à utiliser les technologies basées sur le web ou à accéder aux services d'information numérique, malgré les principes spécifiques énoncés dans la politique nationale en matière de TIC.⁶⁷ En effet, la plupart de ces violations pourraient être évitées si les cadres politiques et les lignes directrices concernant l'inclusion numérique des personnes handicapées étaient respectées.

Révision du fonds de service universel

Plusieurs documents juridiques et politiques ont été élaborés, modifiés ou adoptés pour soutenir la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2026 de l'USF du Kenya. Il s'agit notamment de la loi kényane sur l'information et les communications, des règlements de 2010 sur l'accès et les services universels, de la loi de 2015 sur les marchés publics et la cession d'actifs, des règlements de 2020 sur les marchés publics et la cession d'actifs, du manuel opérationnel de 2022 du Fonds de service universel (USF) et de la loi de 2012 sur la gestion des finances publiques. Ainsi, la mise en œuvre de l'USF au Kenya fait l'objet d'un audit annuel par le Bureau du vérificateur général, conformément aux exigences de la loi sur l'information et les communications du Kenya et de la loi sur la gestion des finances publiques de 2012.

Financées par des contributions obligatoires du gouvernement, des subventions et des dons, l'USF sont conçus pour soutenir le développement de politiques et de programmes visant à

⁶¹ Vellum Kenya "Points forts de la politique TIC du Kenya en 2019" (2020) <https://vellum.co.ke/kenya-ict-policy-2019-high-lights/> (consulté le 14 décembre 2023).

⁶² inABLE "Rapport d'analyse des écarts en matière d'accessibilité numérique pour le Kenya 2021" (2022) https://inable.org/wp-content/uploads/2023/09/A11Y_6-SEPT-2023_-DIGITAL-ACCESSIBILITY-GAP-ANALYSIS-BY-inABLE_2022.pdf (consulté le 14 décembre 2023).

⁶³ Standard « Comment les normes d'accessibilité aux TIC du Kenya peuvent créer des lieux de travail plus inclusifs » (2023) <https://www.standardmedia.co.ke/sports/opinion/article/2001486658/how-kenyas-ict-accessibility-standards-can-create-more-inclusive-workplaces> (consulté le 14 décembre 2023).

⁶⁴ Le projet de loi sur les personnes handicapées, 2023.

⁶⁵ Friedrich Naumann Stiftung "De l'argent mobile à l'argent numérique" (2023) <https://shop.freiheit.org#!/Publikation/1418> (consulté le 18 décembre 2023).

⁶⁶ KICTANET "Fracture numérique et inclusion : comment ça va ?" (2023) <https://www.kictanet.or.ke/digital-divides-and-inclusion-how-are-things/> (consulté le 14 décembre 2023).

⁶⁷ Digwatch "Promouvoir l'inclusion numérique des personnes handicapées : les progrès du Kenya" (2023) <https://dig.watch/updates/promoting-digital-inclusion-for-persons-with-disabilities-kenyas-progress> (consulté le 14 décembre 2023).

comblent le fossé numérique et à accroître la connectivité à l'internet. Au Kenya, l'USF finance diverses initiatives qui améliorent l'accès aux TIC et la connectivité. Ces projets comprennent le projet d'infrastructure et de services du réseau mobile cellulaire, le projet d'autoroute numérique nationale, la numérisation et la diffusion du contenu agricole, le portail de ressources ouvertes du Kenya Education Cloud, et le développement de contenu et la fourniture d'appareils pour les apprenants ayant des besoins spéciaux. Parmi ces projets, la numérisation et la diffusion de contenus agricoles et le développement de contenus et la fourniture d'appareils pour les apprenants ayant des besoins spéciaux ciblent spécifiquement les femmes et les personnes vivant avec un handicap dans les communautés défavorisées.

La première phase de la mise en œuvre de l'USF a permis de fournir une connectivité mobile à 78 sous-localisations dans 15 comtés.⁶⁸ Par conséquent, la deuxième phase a fait des progrès substantiels. L'infrastructure et les services du réseau mobile cellulaire pour les sous-localisations non desservies et mal desservies ont permis de connecter 51 sous-localisations sur les 101 ciblées, marquant ainsi une étape importante dans la réduction de la fracture numérique. Cependant, malgré ces succès, la mise en œuvre de l'USF n'a pas été sans difficultés. La destruction de pylônes de télécommunications, le manque d'électricité dans les zones ciblées et les difficultés du terrain ont entravé la bonne mise en œuvre des objectifs du fonds en 2023.⁶⁹

⁶⁸ Paradigm Initiative 'Rapport pays LONDA - Kenya' (2022) <https://paradigmhq.org/londa-22/> (consulté le 21 janvier 2024).

⁶⁹ Connectivité haut débit pour les écoles du Kenya financée par le Fonds de service universel - Rapport d'évaluation (2023) <https://www.itu.int/hub/publication/d-pref-ef-bb-conn-2023/> (consulté le 15 janvier 2024).

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

En conclusion, ce rapport Londa sur le paysage numérique du Kenya met en évidence les progrès significatifs et les défis persistants dans le parcours du pays vers un avenir numérique plus inclusif et plus sûr. Le Kenya a fait des progrès remarquables dans le développement de l'infrastructure numérique, avec des taux élevés de pénétration de l'internet et un secteur technologique en plein essor. Toutefois, des problèmes tels que la confidentialité des données, les menaces de cybersécurité, les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'accès au numérique et les obstacles à l'inclusion des personnes handicapées restent d'actualité.

À la lumière de ces lacunes et préoccupations, les recommandations suivantes ont été proposées pour examen.

Recommandations

Gouvernement

- » Veiller à ce que l'infrastructure numérique fonctionne bien et à ce que la culture numérique soit adéquate avant de déployer des registres fondés sur l'IA et la blockchain.
- » Formuler un cadre de gouvernance dirigé par le ministère des TIC qui favorise des audits réguliers et des boucles de rétroaction pour les opérations d'IA dans le pays.
- » Élaborer des cadres d'appui clairs et complets pour soutenir la loi sur la protection des données, en tenant compte des technologies émergentes.
- » Formuler une législation et des politiques globales et sexospécifiques sur la protection des données, la cybersécurité et la violence sexiste en ligne.
- » Appliquer les réglementations qui protègent les femmes contre le harcèlement en ligne et la cyberintimidation.

La société civile

- » Plaider en faveur de réglementations qui protègent les femmes contre le harcèlement en ligne et la cyberintimidation.
- » Plaider en faveur d'une approche multisectorielle pour répondre aux

préoccupations en matière de droits de l'homme liées à l'exploitation de l'IA, en impliquant les agences gouvernementales, les sociétés civiles et les entreprises technologiques.

- » Accroître la sensibilisation et l'éducation aux questions de protection de la vie privée.
- » Collaborer avec le gouvernement, l'industrie et d'autres parties prenantes pour relever les défis et saisir les opportunités offertes par le big data et la protection de la vie privée.
- » Plaider pour la création d'espaces en ligne pour les femmes et les filles, y compris les personnes handicapées, sur les plateformes numériques, avec des procédures de signalement et de plainte accessibles et transparentes.
- » Promouvoir un changement d'attitude de la société à l'égard des personnes handicapées afin de parvenir à l'inclusion numérique des jeunes handicapés au Kenya.
- » Plaider en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans les processus d'élaboration des politiques afin d'améliorer leur compréhension et de contribuer à combler le fossé numérique.

Secteur privé

- » Élaborer des politiques institutionnelles claires et complètes en matière de protection des données, alignées sur les technologies émergentes.
- » Créer des partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et les organisations à but non lucratif dans le but de fournir aux femmes des services et des produits numériques et internet abordables.
- » Collaborer avec le gouvernement, l'industrie et d'autres parties prenantes pour relever les défis et saisir les opportunités offertes par le big data et la protection de la vie privée.
- » Créer des espaces en ligne pour les femmes et les filles sur des plateformes numériques avec des procédures de signalement et de plainte accessibles et transparentes.
- » Veiller à ce que la technologie blockchain comporte un grand livre immuable, décentralisé et infalsifiable afin de traiter et d'enrayer les violations des droits de l'homme.

Universitaire

- » Procéder à des évaluations systématiques et dynamiques des incidences négatives de l'IA sur la partialité des algorithmes et les préoccupations en matière de protection de la vie privée.
 - » Soutenir les programmes d'alphabétisation numérique pour les personnes handicapées afin d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation.
-



www.paradigmhq.org

Droit d'auteur © 2024